

382



# FRANCE. — XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE

## COSTUMES MILITAIRES. — MUSIQUE DE LA CAVALERIE.

10	11	1	5	6	7
8	4	3	2		9

Jusqu'en 1772 les musiciens de la cavalerie ne portèrent pas le costume régulier des hommes du corps auquel ils appartenaient. La couleur de leur soubreveste ou de leur casaque était en général conforme à la livrée de leur colonel. C'était surtout dans l'accoutrement des timbaliers que la fantaisie avait ses coudées franches : on avait pris, sous Louis XIV, l'habitude de faire remplir cet emploi par des nègres et l'usage en prévalut longtemps pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Les ordonnances de 1772 décidèrent que tous porteraient dorénavant la livrée royale avec l'habit bleu de roi, dit à *la Polonoise*, c'est-à-dire retroussé et orné de galons de fil blanc, tout en conservant les couleurs distinctives des revers, collet et parements de leurs corps respectifs. Une ordonnance de 1731 avait fondé une école de trompettes dans l'intérieur de l'hôtel des Invalides ; les professeurs étaient pris parmi les invalides eux-mêmes.

La couleur de la robe des chevaux de ces musiciens était facultative, sauf toutefois dans les quatre compagnies de la garde du Roi, où leurs chevaux devaient être de couleur isabelle, bien que dans ces mêmes compagnies portant chacune un uniforme différent, l'Écossaise ou de Noailles, de Villeroy, de Charôt, d'Harcourt, le choix des chevaux de la troupe ne fût soumis à aucune uniformité de couleur. Il en était autrement pour les mousquetaires de la garde du Roi qui tiraient de la couleur de leurs chevaux de troupe les noms de mousquetaires gris ou noirs.

Tous les régiments de cavalerie n'avaient pas de timbaliers. De 1724 à 1734 le corps des dragons se composait de quinze régiments à deux escadrons de douze compagnies chacun. La compagnie avait un tambour et un hautbois. Le régiment de Rochepierre était le seul qui eût des timbales ; il les avait conquises un jour en surprenant un quartier ennemi, et on lui accorda le privilège de les garder.

Les timbaliers de la compagnie ordinaire de cavalerie furent au reste supprimés en 1776 par le comte de Saint-Germain. Le régiment *Colonel-Général*, le premier de la cavalerie française, existant depuis 1635, dut lui-même endurer cette suppression.

Les n<sup>os</sup> 1, 2, 3 représentent un hautbois, un tambour et un brigadier des mousquetaires de la garde du Roi en 1724. Ces mousquetaires portaient encore le même uniforme et les mêmes marques distinctives sur les soubrevestes que vers la fin du règne de Louis XIV. Le brigadier seul a le costume régulier du corps; les musiciens ont la soubreveste en drap d'argent rayé de bleu.

N<sup>o</sup> 4. — Timbalier des gardes du corps du Roi; sa casaque, semblable à celle du trompette, est aussi de drap d'argent rayé de bleu. — Nous rappelons que son cheval isabelle est d'ordonnance.

N<sup>o</sup> 5. — Trompette de la gendarmerie de France, compagnie des chevau-légers d'Orléans. Le roi était capitaine des quatre premières compagnies, ou *compagnies du Roi*; les autres étaient *compagnies des Princes* et en portaient le chiffre sur les housses de leurs chevaux. Le fanion de la trompette en porte les armes. Ces compagnies avaient leur timbalier de même costume.

Les n<sup>os</sup> 6 et 7 appartiennent aux dragons. Le premier est un tambour du régiment de Bauffremont; le second, un hautbois du régiment d'Orléans. — Les dragons à cheval portaient alternativement des chapeaux ou des bonnets; seul le régiment d'Orléans, officiers et soldats, ne quittaient jamais leur bonnet garni de fourrure fauve.

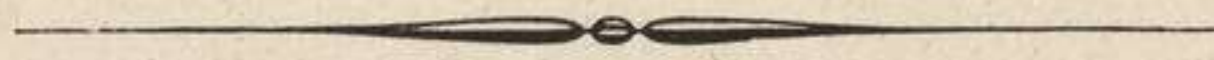
N<sup>o</sup> 8. — Timbalier du régiment *de Villeroy*.

N<sup>o</sup> 9. — Timbalier du régiment *Colonel-Général*. Ce régiment avait douze compagnies formant trois escadrons montés sur chevaux noirs.

N<sup>o</sup> 10. — Tambour à cheval des dragons du Dauphin. Ces tambours furent remplacés en 1776 par des trompettes.

N<sup>o</sup> 11. — Trompette du régiment de Royal-Pologne à la livrée du Roi, par suite de l'ordonnance de 1772.

(Ces costumes, publiés par MM. de Noirmont et Alfred de Marbot dans leur magnifique ouvrage sur les costumes militaires français, ont été dessinés d'après l'ouvrage original de Delestre, au dépôt général de la guerre d'après les gouaches de Van Blaremborg, les peintures de Lepaon, au musée de Versailles, les dessins de Delarue, gravés par Eisen, et divers dessins de l'époque.)





FRANCE XVIII<sup>E</sup> SIECLE

FRANCE XVIII<sup>TH</sup> CENTY

FRANKREICH XVIII<sup>TES</sup> JAHRH



IMP. FIRMIN DIDOT et C<sup>IE</sup> PARIS

Brandin lith.